Avant de payer.

7 vérifications pour y voir clair.

Une amende dans la boîte aux lettres ? Prends le temps de lire, sans laisser filer les délais. Ce guide t'aide à rassembler les bonnes informations avant de décider.

01 Identifie ton document

Lis son intitulé exact : **avis de contravention**, **amende forfaitaire majorée**, **forfait post-stationnement (FPS)** ou **courrier concernant le permis**. Les démarches ne sont pas interchangeables.

02 Repère les dates

Note la date de l'avis, sa réception et les échéances indiquées. Distingue le délai pour payer du délai pour contester. Pour un avis de contravention initial, l'ANTAI indique un délai de contestation de **45 jours**. Ne l'applique pas automatiquement à un autre document. [1]

Ton réflexe maintenant : photographie toutes les pages, y compris le verso, puis conserve l'original.

Les détails comptent.

03 Vérifie les informations

Relève la référence, l’immatriculation, la date, l’heure et le lieu des faits. Compare-les à tes documents. Si quelque chose te semble incohérent, note-le précisément : une anomalie apparente ne prouve pas, à elle seule, qu’une contestation aboutira.

04 Distingue payer et consigner

Ne confonds pas le paiement de l’amende et la consignation parfois demandée pour contester. La **consignation** ne vaut pas reconnaissance de l’infraction et n’entraîne pas de retrait de points. Vérifie l’option choisie et les instructions de ton avis. [2]

05 Garde les pièces utiles

Conserve l’avis complet, l’enveloppe, les reçus et les échanges. Selon les faits, rassemble les documents utiles : ticket de stationnement, justificatif de cession, dépôt de plainte ou photos datées. Garde des copies lisibles, sans modifier les originaux.

À éviter : publier ton avis dans un groupe ou sur les réseaux sociaux. Il peut contenir tes coordonnées et des références personnelles.

06 Utilise le bon service

Pour une contravention, consulte l'ANTAI. Pour un **FPS initial**, le recours préalable (RAPO) se fait auprès de l'autorité indiquée sur l'avis, dans le délai d'un mois à compter de sa notification ; il n'interrompt pas le délai de paiement. Pour ton solde de points, utilise **Mes points permis**. [1, 3, 4]

07 Garde la preuve de ta démarche

Si tu effectues une démarche, conserve le dossier transmis, l'accusé de réception et la référence de suivi. Un brouillon ou une demande d'information n'est pas un recours déposé. En cas de majoration, de poursuites ou de doute juridique, demande un avis adapté à un professionnel.

Besoin de voir les solutions VerifAmende ?

Découvrir le parcours adapté à ta demande

Informations générales, sans examen de ta situation ni garantie de résultat. Télécharger ce guide ne suspend aucun délai. VerifAmende n'est pas un cabinet d'avocats et ne délivre pas de conseil juridique personnalisé.

Sources officielles consultées le 2 novembre 2026

[1] ANTAI - Désignation ou contestation

[2] Amendes.gouv.fr - Paiement et consignation

[3] Service Public - Forfait post-stationnement

[4] Mes points permis - Service officiel